



Ecole Régionale Post-Universitaire d'Aménagement et de Gestion Intégrés des Forêts et Territoires Tropicaux

- ERAIFT -

UNIVERSITE DE KINSHASA

B.P. 15.373, Kinshasa

République Démocratique du Congo

Tel : 00 243 99 710 75 18 / 081 583 03 47

E – mail : eraift@yahoo.fr

**APPEL A CANDIDATURE
BOURSES D'ETUDES DOCTORALES A L'ERAIFT**

Dans le cadre du

Projet d'Appui à la politique nationale de Conservation, à la Gestion des Forêts et de Biodiversité en République Démocratique du Congo, Composante Formation, au titre du 10ème FED (2009-2013)

Contexte

Le projet d'« Appui à la Politique Nationale de Conservation et gestion des forêts et de la biodiversité en République Démocratique du Congo », Programme du 10ème FED est financé par la Commission Européenne. Son coût global est de l'ordre de 600 millions d'euro dont la première convention de financement de 30 millions a été signée l'année dernière entre le Gouvernement de la RD Congo et la Commission Européenne.

Ce montant sera affecté, d'une part aux Parcs nationaux de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) pour appuyer les sites du Patrimoine mondial de l'humanité et d'autre part, et pour une enveloppe de 8.440.000 euros, à la « Composante Formation » dont les Institutions bénéficiaires sont l'ERAIFT et l'Université de Kisangani qui ont comme agence d'exécution respectivement l'UNESCO et le CIFOR.

L'objectif global de ce projet est de contribuer à l'amélioration de la bonne gouvernance économique des ressources naturelles, à la gestion durable des aires protégées et à la préservation de la biodiversité de la RD Congo.

Son objectif spécifique est d'améliorer la capacité de gestion des écosystèmes, par des actions de conservation en faveur des 4 aires protégées les plus représentatives de la biodiversité du pays et des appuis en faveur des instituts de formation forestière.

Pour ce qui est du volet ERAIFT du projet, l'objectif spécifique est le renforcement durable et rémanent du capital humain des étudiants et personnes formées par cette Ecole dans le domaine de la conservation, de l'aménagement, et de la gestion des forêts et des territoires tropicaux, suivant une approche systémique et interdisciplinaire, dans le cadre sous régional (Afrique centrale) et régional (Afrique sub-saharienne).

En rapport avec le renforcement des capacités de l'ERAIFT, il est prévu notamment comme activité d'assurer la formation de la seconde cohorte des docteurs en sciences forestières (écologie, socio-économie, politiques et foresterie, etc.) et de produire 5 à 10 PhD sur les 4 ans du projet. En effet depuis sa création, il y a dix ans, l'ERAIFT a diplômé 80 étudiants en DESS (Diplôme Supérieur Spécialisé) venus de plus d'une douzaine de pays africains (Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Niger, Tchad, Togo, RD Congo) et trois docteurs (2 Congolais de la République du Congo et un Congolais de la RD Congo)

Institution d'accueil

L'École Régionale Post-Universitaire d'Aménagement et de Gestion Intégrés des Forêts et Territoires Tropicaux (**ERAIFT**) est une institution régionale africaine, voire internationale, implantée dans le Campus universitaire de Kinshasa, en République Démocratique du Congo.

L'École est appelée à devenir prochainement un Centre d'excellence de l'UNESCO de Catégorie 1 et qui a tissé un important réseau des relations et d'échanges d'informations et d'expériences avec les Institutions suivantes : le RIFFEAC, l'Université de Kinshasa, l'Université de Kisangani, l'Université du Congo/Brazzaville, l'Université de Dschang (Cameroun), l'Université d'Abobo-Adjamé (Côte d'Ivoire), l'ENEF (Gabon), Gembloux Agro Biotech (ULG -Belgique), l'Université Catholique de Louvain(Belgique), le Musée Royal d'Afrique Centrale (Belgique), le WWF, l'UICN, le CNRS, le CIRAD, l'IRD (France), le CIFOR, l'OSFAC, le FORAF, le Jardin Botanique National de Belgique, l'Université Laval (Canada), Maryland University .

Ses partenaires techniques et financiers sont l'UNESCO (Agence d'exécution), le PNUD ; le Royaume de Belgique, l'Union européenne, Wallonie Bruxelles International, l'ACDI au travers du projet FOGRN et la CEEAC.

L'ERAIFT a pour mission de former des spécialistes:

- en mesure de concevoir, de formuler et d'exécuter des projets de développement durable et de prendre des décisions dans les situations complexes qui sont de règle dans les questions de développement ;
- déterminés à apporter des solutions aux problèmes associés à la pauvreté et à la dégradation des milieux de vie.

Son objectif primordial est de contribuer à accroître les capacités nationales des Etats africains dans la mise en œuvre d'une approche méthodologique nouvelle qui consiste à appréhender les problèmes d'aménagement, de gestion des écosystèmes forestiers et de développement dans une perspective systémique et de manière concertée avec les premiers intéressés, à savoir les populations rurales.

Le cursus de l'ERAIFT aboutit à l'obtention de deux types de diplômes :

- Le Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) en Aménagement et gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux. Ce diplôme est reconnu par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (le CAMES).

- Le Diplôme de Doctorat ou Philosophiae Doctor (PhD) en Aménagement et gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux.

Le doctorat (PhD) s'étend sur une période de trois ans. Il est réalisé en collaboration avec les grandes Ecoles doctorales ou Universités d'Afrique, d'Europe et du Canada. Il doit contribuer à l'avancement des connaissances et de la recherche, dans les domaines de l'aménagement et de la gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux, et contribuer à une meilleure prise en compte du rôle de la population dans le processus de développement humain et durable.

Les enseignants de l'ERAIFT proviennent de grandes universités des pays tels que la Belgique, le Bénin, le Canada, le Cameroun, la République du Congo, les Etats-Unis d'Amérique, la France et la République Démocratique du Congo.

Objectifs des bourses

Les bourses octroyées par l'Union Européenne dans le cadre de son programme d' « *Appui à la Politique Nationale de Conservation et gestion des forêts et de la biodiversité en République Démocratique du Congo* » ont pour objectif de permettre à l'ERAIFT d'assurer la formation doctorale des 5 à 10 personnes.

Bourse

La bourse couvre les dépenses suivantes :

- Le transport du lieu de résidence du boursier à l'ERAIFT (2 aller et retour);
- Une allocation mensuelle pour couvrir les frais de subsistance, d'hébergement et de scolarité;
- L'impression des thèses ;
- La cérémonie solennelle de collation des grades académiques.

Calendrier de sélection

24 janvier 2011 : Appel à candidatures:
24 février 2011 : Sélection des candidats
28 février 2011 : Inscription au rôle et démarrage des activités de formation doctorale

Critères de sélection

- Posséder un diplôme de DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées) en aménagement et développement intégrés des forêts tropicales (diplôme de l'ERAIFT) ou un diplôme jugé équivalent par la commission d'admission ;
- Les bourses de doctorat étant très limitées en nombre, elles ne seront accordées qu'à des candidats qui ont effectué d'excellentes études de DESS et autres diplômes équivalents et dont le *curriculum vitae* justifie la poursuite d'études supérieures ;
- Si le candidat ne possède pas un diplôme jugé équivalent au DESS, la commission d'admission peut lui imposer de suivre, au préalable, un certain nombre de cours inscrits au programme de DESS ;
- Avoir une expérience professionnelle dans le domaine de la recherche scientifique ou appliquée d'au moins trois ans;
- Soumettre un projet de thèse de doctorat, document descriptif dans lequel le candidat fait état de la problématique de l'étude, son contexte, les objectifs poursuivis, les

résultats attendus, l'approche méthodologique ainsi que les grandes lignes du sujet de thèse qu'il envisage de traiter.

Composition du dossier

Sous peine de rejet, le dossier comprendra la totalité des pièces ci-après :

- 1°) un formulaire de demande d'admission, dûment rempli (disponible sur les sites Web de l'ERAIFT, www.eraift.org et de l'UNESCO, www.unesco.org);
- 2°) un extrait d'acte naissance ;
- 3°) une copie certifiée conforme des relevés de notes universitaires et des diplômes ;
- 4°) une attestation du dernier employeur dans laquelle celui-ci mentionne le poste occupé par le candidat et son acceptation de voir le candidat suspendre, le cas échéant, ses activités professionnelles pour la durée de ces études ;
- 5°) trois lettres de recommandation, émanant de personnes habilitées à fournir un avis éclairé sur le candidat (professeur, employeurs) ;
- 6°) un curriculum vitae ;
- 7°) une lettre de motivation;
- 8) une lettre d'acceptation explicite du promoteur pressenti de la thèse d'encadrer le candidat pendant la durée de ses recherches ;
- 9) une lettre d'acceptation explicite du co- promoteur pressenti de la thèse d'encadrer le candidat pendant la durée de ses recherches ;

DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature, accompagné de toutes les pièces justificatives, doit parvenir à l'ERAIFT, par envoi enregistré (DHL, TNT, EMS, FEDEX.), au plus tard le 25 janvier 2011 en envoyant un courriel avec la référence de l'envoi à l'adresse électronique : eraift@yahoo.fr

Procédure d'examen des candidatures

La procédure d'examen des candidatures est entièrement gérée par le Conseil Académique et de la Recherche de l'ERAIFT (CAR).

Sur la base des critères retenus et au moyen d'une grille de notation (accompagnée avec d'une note explicative), chaque candidature sera examinée de manière indépendante par les membres du CAR. Une note moyenne sera déterminée à partir des notes des examinateurs, hormis lorsque l'écart entre ces notes est supérieur à 10 points. Dans ce cas, les examinateurs discuteront pour modifier leurs notes respectives jusqu'à ce que l'écart passe en dessous de 10 points.

Inscription au rôle

Une fois admis à l'ERAIFT et pendant la préparation du doctorat, l'étudiant prend chaque année une inscription au rôle au secrétariat de l'ERAIFT.

Sujet de thèse

- **Nature et caractère du sujet de thèse**

Le sujet de thèse doit être original et apporter une contribution à l'avancement des sciences. La thèse doit être cohérente avec les stratégies intellectuelles - approche conceptuelle et méthodologique -, propres à l'ERAIFT, et apporter une contribution à l'approche systémique et participative du développement.

Dans cet esprit, la thèse doit contribuer à l'avancement des connaissances et de la recherche, dans les domaines suivants :

- L'aménagement et le développement intégrés des forêts et territoires tropicaux ;
- Le développement humain et durable ;
- La gestion rationnelle de l'environnement et la gestion intégrée des ressources naturelles, y compris la biodiversité.

Le sujet de thèse doit constituer une réflexion pertinente et apporter une solution à un problème complexe de conservation, d'aménagement ou de développement.

Les sujets de nature sectorielle ne sont pas admis.

- **Choix et approbation du sujet**

Le candidat choisit le thème de sa recherche doctorale. En vue de l'approbation de son sujet de thèse, il prépare un document descriptif de présentation, *le projet de thèse*.

Direction de la thèse

- **Promoteur de thèse**

Dès le départ, le candidat prend contact avec un enseignant qui accepte de le diriger durant ses travaux, en qualité de « promoteur de thèse ».

Les promoteurs de thèses peuvent être des titulaires de chaires, des professeurs visiteurs, des professeurs associés aux différentes chaires de l'ERAIFT. Ils doivent avoir un statut de professeur, régulier et permanent et avoir un grade académique élevé, dans une université ou une institution universitaire équivalente, où ils sont habilités à diriger des thèses. Ils doivent posséder un doctorat et avoir été habilités par le Conseil Académique et de la Recherche de l'ERAIFT. Des chercheurs de haut niveau ayant une expérience pédagogique pertinente peuvent également être promoteurs de thèse. Ils doivent avoir été habilités dans cette fonction par le CAR.

- **Co-promoteur de thèse**

Compte tenu du sujet traité, le promoteur de thèse propose, après entente avec l'étudiant, de faire appel à un co-promoteur de thèse. Il doit avoir les mêmes qualifications que le promoteur et avoir été habilité par le CAR.

Comité de thèse

Le CAR assume la responsabilité des études doctorales à l'ERAIFT et agit en qualité de Comité de thèse. Ses fonctions dans ce domaines sont de :

- Evaluer le projet de thèse et donner un avis sur la poursuite des études doctorales ;
- Se prononcer sur l'habilitation du promoteur et du co-promoteur de la thèse ;
- Suivre l'évolution des études doctorales, notamment sur la base des rapports sur l'état d'avancement des thèses qui doivent être produits, au moins une fois l'an, et signés par le promoteur de thèse et le doctorant ;
- Se prononcer sur l'acceptation de la thèse ;
- Accorder l'autorisation de convoquer la séance de soutenance.

Approbation des sujets de thèses

Une fois approuvé par le promoteur de thèse, le projet de thèse, signé par le promoteur et par l'étudiant, est soumis au Comité de thèse.

Le comité de thèse examine le projet et se prononce sur la pertinence et l'originalité du thème proposé, les hypothèses formulées, l'approche méthodologique retenue, les sources des données, le traitement des données envisagé et sur les possibilités de traiter le sujet dans les délais impartis. Les observations du Comité sont prises en compte par l'étudiant. Le Comité de thèse peut, si nécessaire, demander un remaniement profond du projet de thèse.

Démarrage des travaux de thèse

Dès lors que le Comité de thèse a accepté le sujet et déclaré le candidat apte à poursuivre son cheminement, celui-ci passera une période de quatre mois à l'ERAIFT, pour mettre au point son protocole de collecte de données, sous la direction de son directeur de thèse. Cette étape peut éventuellement se dérouler ailleurs en RD Congo ou dans le pays du candidat.

Durée de la thèse

La durée de la thèse est de trois ans maximum.

Procédure de soumission des candidatures

Le dossier complet sera adressé aux adresses ci-dessous :

Par courrier enregistré (DHL , EMS, FEDEX, TNT etc.) à :

M. le Directeur de l'ERAIFT

UNIVERSITE DE KINSHAS

B.P. 15.373, Kinshasa

République Démocratique du Congo

Tel : 00 243 99 710 75 18 / 081 583 03 47

Par email à :

M. le Directeur de l'ERAIFT

Kinshasa, RD Congo

Email : eraift@yahoo.fr